

ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Dirait-il à la Chambre si des mesures seront prises sous peu pour remédier à la situation, étant donné que les mineurs sont exclus du programme de réadaptation et de perfectionnement dont peuvent se prévaloir tous les autres travailleurs canadiens?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir d'autres précisions parce que je n'admets pas la déclaration générale du député. S'il songe à des cas particuliers, j'aimerais les examiner.

LA PÊCHE

LA MISE SUR LE MARCHÉ DU POISSON D'EAU DOUCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric Stefanson (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce, mais, comme il est absent, je la poserai au ministre suppléant ou au secrétaire parlementaire du ministre. Étant donné la désorganisation actuelle en ce qui concerne la mise sur le marché du poisson d'eau douce, le ministre a-t-il des projets précis quant à la création, recommandée par la Commission McIvor, d'un office de commercialisation du poisson d'eau douce?

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il s'agit d'une question de nature très générale, je doute qu'elle soit recevable en ce moment.

LE CONSEIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT LA NOMINATION DE MEMBRES, DE COMMISSIONS CONSUL- TATIVES, ETC.

L'hon. Jean Marchand, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, propose que la Chambre se forme en comité afin d'étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant l'établissement d'un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration, de commissions consultatives et de comités régionaux et locaux de la main-d'œuvre; prévoyant aussi la nomination des membres de ces organismes, leur rémunération, leurs allocations et autres dépenses; et décrétant en outre que toutes les dépenses faites aux fins de la loi seront acquittées sur les crédits votés à cet égard par le Parlement.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Batten.)

[Français]

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, le but du bill que propose la résolution est de réorganiser la structure des conseils consultatifs auxquels le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration peut recourir.

A l'heure actuelle, trois conseils consultatifs sont passés du ministère du Travail à celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ce sont: le Conseil consultatif national sur la formation technique et professionnelle, le Conseil consultatif national sur la réadaptation des invalides et le Comité national du placement. Des comités de nature régionale et locale procurent également des conseils aux bureaux régionaux et locaux de la division de la Main-d'œuvre du Canada.

Ces organismes ont rendu, monsieur le président, de précieux services, mais ni les uns ni les autres n'ont pu répondre aux exigences globales de mon ministère et, à certains égards, leurs fonctions ne se distinguent pas comme elles le devraient.

[Traduction]

Le but du projet de loi est de rationaliser les rouages, afin que je puisse bénéficier des meilleurs avis possibles de l'extérieur au sujet de toutes les initiatives du ministère. Le projet de loi prévoit l'établissement d'un conseil chargé de la main-d'œuvre et de l'immigration en général. Ce conseil sera secondé par quatre commissions spécialisées dans les principaux programmes que constituent la formation professionnelle des adultes, le recyclage, l'adaptation des immigrants au Canada, la recherche sur la main-d'œuvre et l'immigration. Le projet de loi prévoit également l'établissement de comités permanents régionaux et locaux de la main-d'œuvre.

[Français]

M. Régimbal: Monsieur le président, sans vouloir diminuer pour un instant l'importance de la présente résolution, je crois que, de façon générale, l'opposition est pour le moins surprise que ce soit là le premier article à l'ordre du jour, quand des questions aussi brûlantes que le logement et le coût de la vie font l'objet de l'inquiétude primordiale de nos concitoyens. Nous cherchons encore avec acharnement les mesures que le gouvernement devrait nous proposer le plus rapidement possible pour solutionner efficacement ces problèmes.

Quant à la présente résolution, nous notons que dans la formation des conseils consultatifs et des comités régionaux et locaux de la division de la main-d'œuvre, l'honorable ministre semble vouloir continuer l'application d'un principe qui avait été établi par les bureaux du Service national de placement. Ceux-ci avaient en effet réussi à intéresser et à engager les organisations locales telles que les Chambres de commerce, les commissions scolaires, les dirigeants des usines existantes, les conseils municipaux, etc., dans les projets de travaux d'hiver, par exemple, et dans l'orientation de la main-d'œuvre.